SYNODE D'HIVER du 3 au 4 décembre 2013 Point 16



Eglises de migrants et intégration; rapport intermédiaire, poursuite du crédit et évaluation externe; décision

Propositions:

- Le Synode approuve la poursuite du crédit récurrent « Eglises de migrants et intégration » d'un montant annuel de CHF 30'000.- (non indexé) pour les années 2015 – 2018 (compte n° 560.331.03).
- 2. Le Synode décide de demander une évaluation externe en 2014 concernant le crédit « Eglises de migrants et intégration » et alloue à cet effet un crédit d'un montant de CHF 15'000.- (compte n° 500.317.01/531704 NB).
- 3. Un second rapport intermédiaire sera présenté au Synode lors de la session d'hiver 2017.

I. Situation de départ

Les Eglises de migrants regroupent des chrétiennes et des chrétiens issus de la migration et faisant partie de la grande famille réformée. Ces fidèles se réunissent dans leurs Eglises sur notre ressort territorial pour partager leur foi et leurs traditions dans leur propre langue, entre compatriotes.

Lors de la session d'hiver 2009 du Synode, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont précisé et défini leurs relations avec les Eglises de migrants, en qui elles voient de nouveaux partenaires œcuméniques avec lesquels il importe de construire une relation fondée sur les principes de l'attention, de la participation et du soutien. Il avait alors été décidé de renforcer notamment la collaboration avec les « nouvelles Eglises de migrants » issues des migrations des deux dernières décennies.

Le crédit annuel de CHF 30'000.- consenti lors du Synode d'hiver 2009 (pour la période allant de 2011 à 2014) sous le titre de « Eglises de migrants et intégration » a constitué un instrument important du travail d'intégration et de relation pour et avec ces Eglises. Le Synode, en cette session d'hiver 2013, doit décider de la poursuite de ce crédit sur la base du présent rapport intermédiaire.

Un rapport de situation détaillé sur les Eglises de migrants situées sur notre territoire a été présenté au Synode en hiver 2009. Il permet de mieux cerner les contours de ces Eglises : langues et nationalités, confessions, activités, structures, évolution et perspectives.

04.10.2013 10:56:00 1 de 5

Le paysage des Eglises de migrants est en constante évolution, marqué par leur dynamisme. Dès lors, maintenir les contacts, actualiser la carte virtuelle des Eglises de migrants est une tâche constante, qui prend beaucoup de temps et tient parfois du défi. Par rapport à 2009, le nombre (connu!) des Eglises de migrants situées sur notre territoire a légèrement augmenté à la suite de scissions et de la fondation de nouvelles communautés mais aussi parce que le Secteur ŒTN-Migrations a réussi à développer son réseau avec ces Eglises de migrants. Dans l'ensemble, les informations générales apportées en 2009 au sujet des Eglises de migrants situées sur notre territoire restent valables.¹

II. Crédit « Eglises de migrants et intégration » - rétrospective

En 2009, le crédit « Eglises de migrants et intégration » constituait une première. Aussitôt après la décision prise lors du Synode d'hiver 2009, il a donc fait l'objet d'un dépliant d'information en quatre langues (français, allemand, anglais, espagnol) et de deux grandes réunions à Bienne et à Berne dans des Eglises de migrants et des paroisses réformées.

II. a) Chiffres et catégories de demandes

Entre l'entrée en vigueur du crédit « Eglises de migrants et intégration » et la fin juin 2013, 45 demandes ont été déposées en tout (2011 : 18 ; 2012 : 15 ; 2013 : 12 au 1^{er} semestre). La somme annuelle totale de CHF 30'000.- n'a pas été entièrement épuisée la première année (avec CHF 27'800.-). Le montant total a été utilisé en 2012 et il semble que tel sera le cas aussi en 2013.

Les demandes peuvent être réparties dans les quatre catégories suivantes prévues par l'ordonnance sur l'utilisation du crédit (à l'article 4) :

	2011	2012	2013 (jusqu'en juin)	Total	Accep- tées
Catégorie A : projets et initiatives d'intégration lancés par des Eglises de migrants	2	2	0	4	1
Catégorie B : projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres et les relations entre les paroisses réformées et les Eglises de migrants	2	3	0	5	4
Catégorie C : formations continues pour responsables d'Eglises de migrants	4	4	9	17	17
Catégorie D : travail général d'intégration fourni par les Eglises de migrants	10	6	3	19	19

II. b) Demandes acceptées

Depuis le lancement du crédit jusqu'à la fin juin 2013, seize organisations d'Eglise ont déposé des demandes de financement par le crédit « Eglises de migrants et intégration ». Il s'agit de quatorze Eglises de migrants situées sur notre ressort territorial et de deux paroisses réformées. Parmi les Eglises de migrants bénéficiaires de ce crédit, six ont déposé plusieurs demandes.

04.10.2013 10:56:00 2 de 5

¹ Cf. www.refbejuso.ch/fr/positions/eglises-de-migrants.html

Les dix-sept demandes entrant dans la catégorie C (formations théologiques continues) viennent de onze personnes œuvrant pour sept Eglises de migrants différentes. Cinq d'entre elles ont déposé plusieurs demandes en lien avec la durée de la formation. Toutes ces contributions à la formation théologique continue ont pu être allouées, bénéficiant non seulement aux responsables eux-mêmes, mais aussi aux Eglises dont ils font partie. N'oublions pas non plus que les Eglises de migrants ne sont pas seules à y gagner : nous aussi, réformés, avons tout intérêt à avoir pour interlocuteurs des personnes disposant d'une bonne formation théologique. Ainsi, notre Eglise fait partie des bénéficiaires indirects de ce crédit.

II. c) Observations et conclusions

En partant d'un chiffre moyen d'une cinquantaine de membres par Eglise de migrants, ce sont quelque 850 membres qui ont bénéficié – directement ou indirectement – du crédit « Eglises de migrants et intégration » entre 2011 et juin 2013. Si l'on rapporte ce chiffre à celui, estimé dans le document de 2009, de 4'300 fidèles rassemblés par les différentes Eglises de migrants situées sur notre territoire, on peut en déduire qu'un cinquième environ des croyants fréquentant les Eglises de migrants sur notre territoire ont tiré bénéfice de ce crédit, au moins de manière indirecte. C'est une proportion considérable, un signe du sérieux avec lequel les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure prennent ces nouvelles relations œcuméniques.

Une forte demande de formations théologiques

Avant même le lancement du crédit « Eglises de migrants et intégration », le service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure connaissait les besoins importants des Eglises de migrants en matière de formation théologique continue. Il n'est donc guère étonnant que presque la moitié des demandes de crédit concerne cette catégorie. Notre Eglise y a réagi en garantissant des contributions financières et en lançant des initiatives novatrices. Ainsi, en coopération avec l'université de Bâle (chaire de chrétienté extraeuropéenne) et avec les Eglises réformées des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Zurich et d'Argovie, nous avons proposé notre propre cycle de formation théologique continue pour les responsables et les collaborateurs des Eglises de migrants (intitulé « Damit wir eins sind in Christus », soit « pour n'être qu'un en Christ »), qui a lieu entre le 22 juin 2013 et le 15 juin 2014. De plus, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont déterminé, en consultant des spécialistes, les autres formations qui peuvent s'avérer à la fois utiles et de qualité.

L'intégration, objectif premier

La catégorie « travail général d'intégration » est la plus sollicitée avec dix-neuf demandes. Le travail d'intégration fait partie des tâches essentielles des Eglises de migrants, à double titre. En tant que lieux d'appartenance, ces Eglises fournissent un travail d'intégration à l'intérieur, en soutenant leurs membres de multiples façons, en les aidant à se familiariser avec la Suisse et leur nouvel environnement quotidien et à s'y sentir chez eux. La communauté des fidèles fait preuve d'une grande solidarité et d'un sens de l'entraide très développé. Les membres des Eglises de migrants font aussi un travail d'intégration à l'extérieur : en rendant par exemple régulièrement visite à leurs fidèles dans les différents centres d'asile ; en guidant les nouveaux arrivants ; en leur offrant un réseau d'assistance. Le travail d'intégration fait partie des tâches couramment assumées par les Eglises de migrants, qui ne disposent toutefois d'aucun budget pour ce faire. Leurs responsables et leurs membres fournissent ce travail à titre bénévole, le plus souvent sans compensation financière. Or, souvent, eux-mêmes vivent dans la précarité ou avec un bas salaire. Il n'est donc guère surprenant qu'autant de demandes entrent dans cette catégorie.

04.10.2013 10:56:00 3 de 5

Le traitement des demandes a mis en évidence le précieux travail d'intégration réalisé par les Eglises de migrants. Il a aussi permis de constater certains déficits d'intégration. D'une part, l'éventail des offres disponibles dans le domaine de l'intégration n'est pas suffisamment connu. D'autre part, les personnes concernées manquent souvent d'assurance pour administrer une Eglise de migrants en tant qu'association, en particulier au plan comptable. C'est pourquoi notre première offre au printemps 2013 a été un cours destiné à apprendre à tenir les comptes d'une organisation auquel ont participé des représentants de cinq Eglises de migrants. Il importe de proposer à nouveau ce cours, ainsi que des formations complémentaires.

Clarifications nécessaires concernant les projets de rencontre et d'intégration

Parmi les demandes reçues pour des projets d'intégration, une seule a pu être soutenue. En effet, la notion de « projet » a conduit divers demandeurs à ébaucher des plans surdimensionnés dont les budgets ne pouvaient trouver de financement adéquat et qui ont donc dû être repoussés. Cette catégorie mérite donc d'être mieux circonscrite.

Dans le domaine des projets et initiatives permettant des rencontres entre paroisses réformées et Eglises de migrants, quatre des cinq contributions demandées ont pu être allouées. Le nombre restreint de ces demandes tient aux hésitations qui entourent les nouveaux partenariats entre Eglises de migrants et paroisses réformées, au travail de préparation important et au suivi à long terme qu'ils nécessitent sur place. Le besoin de locaux dignes pour célébrer le culte est très fort. Il est difficile pour ces Eglises de trouver des lieux adaptés. Pour leur part, quantité de paroisses réformées rechignent à héberger une Eglise de migrants et à prendre un engagement régulier à son égard. Il faut continuer le travail de sensibilisation dans ce domaine, en toute transparence avec les différentes parties impliquées.

Renforcement continu du réseau

Le crédit « Eglises de migrants et intégration » est un instrument important du travail d'intégration et des relations avec les Eglises de migrants situées sur notre territoire. D'importants progrès ont été réalisés dans la connaissance mutuelle. Le crédit lui-même mériterait d'être mieux connu. Sa perception par les paroisses réformées devrait notamment être améliorée, en particulier en vue d'éventuels partenariats entre Eglises et de projets de rencontres.

La mise en réseau aux plans local, régional et national a bien avancé : ainsi, sur le territoire bernois, les échanges œcuméniques avec les Eglises de migrants fonctionnent très bien. Une initiative mérite en particulier d'être citée : l'Arbeitskreis für Zeitfragen (cercle de travail pour les questions contemporaines) de Bienne a créé un groupe sous l'égide d'« Etre Eglise Ensemble », qui favorise les échanges entre les représentants et représentantes des paroisses réformées et des Eglises de migrants, et qui lance ses propres projets. Dans le domaine du travail d'intégration et des formations théologiques, les progrès sont prometteurs. La formation « Damit wir eins sind in Christus » (cf. plus haut) a posé un nouveau jalon en proposant un « produit » qui permet de mettre avec succès les spécialistes en réseau.

III. Crédit « Eglises de migrants et intégration » - perspectives

Pour continuer à utiliser le crédit « Eglises de migrants et intégration » de manière judicieuse, et à le développer, il faut à la fois en assurer la continuité et lui apporter un regard critique de l'extérieur.

04.10.2013 10:56:00 4 de 5

Le Conseil synodal demande au Synode de renouveler pour la période allant de 2015 à 2018 le crédit récurrent alloué lors du Synode d'hiver 2009 pour les années 2011 à 2014, à raison d'un montant annuel de CHF 30'000.-. Ce crédit doit continuer à servir tant aux Eglises de migrants qu'aux paroisses réformées qui s'engagent dans ce domaine et encouragent le travail d'intégration réalisé par les Eglises de migrants.

Par ailleurs, le Conseil synodal recommande au Synode de faire évaluer le crédit « Eglises de migrants et intégration » par des spécialistes externes et d'allouer la somme nécessaire à cette expertise. Une évaluation externe mettra les différents aspects – positifs comme négatifs – en perspective et fera ressortir son éventuel potentiel de développement, afin que ce crédit profite au maximum aux chrétiens d'ici comme à ceux venus d'ailleurs pour s'établir chez nous.

Pour les Eglises réformées de Suisse, les Eglises de migrants constituent à la fois une chance et un défi. En tant que nouveau partenaire œcuménique, elles recèlent aussi des possibilités de renouvellement, de réforme au sens originel. Dans le dialogue et la réflexion avec les acteurs les plus divers des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, le christianisme vivant devient une réalité tangible et perceptible. Le crédit « Eglises de migrants et intégration » est un instrument important dans ce but. Il favorise la rencontre sous toutes ses formes entre les différentes théologies et style de piété, et représente donc un enrichissement, pour notre Eglise aussi.

Le Conseil synodal

Annexe:

Brochure «Etre Eglise ensemble. Contributions en faveur des 'Eglises de migrants et de l'intégration'»

Lien avec le concept de 2009 :

http://www.refbejuso.ch/fr/positions/eglises-de-migrants.html

04.10.2013 10:56:00 5 de 5